

Épreuve écrite du mercredi 9 juin 2021, 10h-13h

Sujet :

Justin de Néapolis [Naplouse, Palestine] est un auteur chrétien de langue grecque du II^e siècle de notre ère. Dans son *Apologie pour les chrétiens*, censément adressée à Antonin le pieux et à ses fils, l'auteur défend ses coreligionnaires contre les griefs qui leur sont opposés injustement selon lui.

En mobilisant toutes les connaissances nécessaires, proposez une explication du texte ci-après (de Τί δὴ οὖν [c. 5, §1, p. 136] jusqu'à κακίας θεοῦ [c. 6, §1, p. 140]), sans oublier de dégager les pistes de réflexion qu'il ouvre dans la perspective de votre projet de recherche.

Durée de l'épreuve : 3h

25 γειν τῶν πάντων Χριστιανῶν ἀσέβειαν καὶ ἀδικίαν αἰρουμένους. **8.** Οὐκ ὀρθῶς μὲν οὐδὲ τοῦτο πρόκειται· καὶ γὰρ τοὺς φιλοσοφίας ὄνομα καὶ σχῆμα ἐπιγράφονται τινες, οἳ οὐδὲν ἕξιον τῆς ὑποσχέσεως προύπουσι· γινώσχετε δ' ὅτι καὶ οἱ τὰ ἐναντία δοξάζουσιν καὶ δογματίζουσιν τῶν παλαιῶν τῶ ἐνὶ ὀνόματι προσαργυροῦνται φιλόσοφοι. **9.** Καὶ τούτων τινὲς ἀθεότῃτα ἐδιδάξαν, καὶ τὸν Δία ἀσεργῆ ἄμα τοῖς αὐτοῦ πατρὶσιν οἱ γενόμενοι ποιητὰι καταργήλαουσι· χἀκεῖνον τὰ διδάγματα οἱ μετεργόμενοι οὐκ εἰργονται πρὸς ὑμῶν, ἀλλὰ δὲ καὶ τυχὰς τοῖς εὐφώνως ὑβρίζουσι τούτους τῆθετε.

→ **5.** [**1.** Τί δὴ οὖν τοῦτ' ἂν εἴη ; Ἐφ' ἡμῶν, ὑπισχυνομένων μὴδὲν ἀδικεῖν μὴδὲ τὰ θεὰ ταῦτα δοξάζειν, οὐ κρίσεις ἐξέτα-

4. 31 ἀθεότῃτα A corr. edd. || 34 εὐφώνως A corr. edd. || τούτους : τοῦτους Stephan τὸς θεός Ashton

4. 31 PRATON, *Politique* 308 e ; CICÉRON, *De natura deorum* I, 42 ; SEXTUS EMPIRICUS, *Adversus Mathematicos* IX, 17

1. Justin aime associer divers vocables qui présentent des affinités, sans pouvoir être confondus, tels ἀσέβεια, ἀδικία, ἀνομία, ἀμαρτία (cf. I, 28, 4 ; 43, 6 ; *Dial.* 20, 4 ; 35, 5, 46, 5 ; 70, 2). Ici, l'ἀσέβεια semble être synonyme d'ἀθεότῃτα (cf. I, 4, 9) ; voir SPEIGL, p. 146 et le commentaire de Ph. BOGIRON à *Dial.* 46, 5, note 25. Quant à l'ἀδικία, elle qualifie, aux yeux des autorités romaines, leur conviction d'avoir affaire à un groupe marginal, hors-la-loi, détaché du judaïsme, et ne pouvant plus, de ce fait, se prévaloir du « loyalisme nationaliste » reconnu à ce dernier dans le cadre de la législation de l'Empire. Voir, dans la présente introduction : Les griefs d'ordre politique, p. 49-52.

2. Le thème des contradictions des philosophes est un lieu commun depuis la plus haute Antiquité ; il comporte deux aspects : d'une part les contradictions des philosophes entre eux ; d'autre part, les contradictions entre leur vie et leurs enseignements. Justin joue sur les deux registres (I, 7, 3, 26, 6 ; II, 10, 3 ; 13, 3 ; *Dial.* 2, 1 ; 35, 6) ; voir ΑΡΗΝΑΚΟΡΕ, *Leg.* 2, 4 ; ΤΕΡΤΙΛΛΙΕΝ, *Apol.* 46, 3. Voir J.-Cl. FREDDOUILLÉ, *Tertullien et la conversion de la culture antique*, Paris 1972, p. 307-317.

enclins à accuser indistinctement tous les chrétiens d'impiété et de malfaisance ¹. **8.** Mais agir de la sorte n'est pas non plus équitable, car enfin d'aucuns s'arrogent le nom et le costume des philosophes, alors que leur conduite ne correspond en rien à la dignité de cette profession ; vous savez aussi que, parmi les anciens, des gens qui ont professé des opinions et des doctrines opposées sont désignés par ce seul nom de philosophes ², **9.** et parmi eux certains ont enseigné l'athéisme ³. Il se trouve aussi que les poètes de profession proclament les impudicités de Zeus ⁴ et celles de ses enfants ; or ceux qui recherchent leurs enseignements ne sont l'objet d'aucune interdiction de votre part, mais vous accordez honneurs et récompenses à ceux qui outragent ces divinités en des discours harmonieux.

5. **1.** Qu'est-ce à dire ? Alors que nous nous engageons par serment à ne commettre aucun méfait et à ne point enseigner ces impiétés, vous ne faites pas une enquête approfondie.

3. Au nombre de ces athées, que l'on pourrait qualifier d'agnostiques, CICÉRON, *N.D.* I, 42, énumère Prodicos, Diagoras, Protagoras et Echémete ; voir SEXTUS EMPIRICUS, *Adv. Mathem.* IX, 17). A l'époque de Justin, l'athéisme est professé plus ou moins résolument par les philosophes cyniques et épicuriens, provoquant un retour très net des classes aisées et cultivées vers la religion et la philosophie et leurs valeurs traditionnelles.

4. Cf. I, 20, 3 ; 21, 5 ; 23, 3 ; 33, 3 ; 53, 1 ; 54, 1, 2 ; 59, 6 ; II, 4(5), 5 ; 10, 6 ; 12, 4, 5. Ces reproches sont un lieu commun de la critique religieuse, en Grèce, avant même le christianisme ; voir J. PARRY, « Christianisme et mythologie. Jugements chrétiens sur les analogies du paganisme et du christianisme », in : *Dictionnaire des mythologies et des religions traditionnelles et du monde antique*, Paris 1981, p. 161-171. Les apologistes ont exploité à l'envi cet argument, et tout d'abord ARISTIDE, *Apol.* 8, 2 ; 9, 3 ; 11, 7 ; 17, 2 Sy. Voir B. POUDEKON, *SC* 470, p. 345-348.

ζετε, ἀλλὰ ἀλόγῳ πάθει καὶ μάστιγι δαιμόνων φαύλων ἐξελθόμενοι ἀκόλτως κολλάζετε μὴ φροντίζοντες. **2.** Εἰρήσεται γὰρ τῶν ἀθέων ἐπει τὸ παλαιὸν δαιμόνες φαύλοι, ἐπιφανείας ποιησόμενοι, καὶ γυναικάς ἐμολίγευσαν καὶ παῖδας διέφθειραν καὶ φόβητρα ἀνθρώποις ἐδειξάν^a, ὡς καταπληροῦναι τοὺς οἱ λόγῳ τὰς γινόμενὰς πράξεις οὐκ ἔκρινον, ἀλλὰ δεῖ συναρτασμένοι καὶ μὴ ἐπιστάμενοι δαιμόνας εἶναι φαύλους θεοὺς προσωνομάζον, καὶ ὄνοματι ἕκαστον προσηγόρευον, ὅπερ ἕκαστος αὐτῶ τῶν δαιμόνων ἐτίθετο. **3.** Ὅτε δὲ Σωκράτης λόγῳ ἀνήθει καὶ ἐξεταστικῶς ταῦτα εἰς φανερὸν ἐπευράτο φέρεν καὶ ἀπάρχειν τῶν δαιμόνων τοῦ ἀνθρώπου, καὶ αὐτὸν οἱ δαίμονες διὰ τῶν χαίρωντων τῆ κακίᾳ ἀνθρώπων ἐνήργη-

10 5. 13 αὐτὸν Thimby : αὐτοὶ A

5. 3 PHILON, *De confusione linguarum* 180

5. a. Cf. Gn 6, 1-4

1. A l'instar de Philon, *Confus.* 180 s. ; *Fug.* 66 s., qui rendait les anges responsables des maux injustes qui accablaient les hommes icibas, Justin attribue une place considérable au rôle des mauvais démons, aussi bien dans l'histoire de l'humanité en général, que dans le cheminement moral de chaque individu ; cf. I, 12, 5 ; 14, 1-2 ; 44, 12 ; II, 1, 2 ; 4(5), 3-4 ; 6(7), 3 ; *Dial.* 39, 6. L'idée est reprise par les apologistes ; voir H. WEY, *Die Funktionen der bösen Geister bei den griechischen Apologeten des zweiten Jahrhunderts nach Christus*, Wintertur 1957 ; O. TLASCAL, *Die Dämonenlehre der Apologeten des 2. Jahrhunderts und ihr geistesgeschichtlicher Hintergrund*, Wien 1958 ; P.G. VAN DER NAT, « Geister III, Apologeten und lateinische Väter », *RAC* IX, 715-761.

2. Cf. II, 4(5), 3. Allusion probable à l'interprétation usuelle de la chute des anges évoquée en Gn 6, 2, donnée par le judaïsme intertestamentaire ; cf. *I Henoch* 6, 1-2 ; *Lib. iub.* 4, 15, 22 ; 5, 1-11 ; 10, 1-14 ; *Test. Rub.* 5, 6 s. Voir Ph. S. ALEXANDER, « The Targumim and Early Exegesis of « Sons of God » in Genesis 6 », *JJS* 23 (1972), p. 68-71 ; J. MICHAËL, « Engel II (jüdisch) » XI, *RAC* V, 80-82 et l'ample commentaire de Ph. BOVICION à *Dial.* 79, 1, note 2.

die sur nos mises en accusations mais, poussés par une passion déraisonnable et sous le fouet de mauvais démons¹, vous nous punissez, sans discernement, sans vous en faire scrupule. **2.** Il faut dire la vérité : autrefois de mauvais démons, multipliant leurs manifestations, violemment des femmes², corrompirent des enfants et produisirent aux yeux des hommes des phénomènes effrayants^a, au point que, frappés de terreur, ces gens ne jugeaient plus selon la raison les événements qui se produisaient mais au contraire, saisis de crainte et ignorant qu'il s'agissait de mauvais démons, ils leur donnaient le nom de dieux et les invoquaient chacun par un nom, celui précisément que chacun des démons s'était attribué. **3.** Mais lorsque Socrate³, à la lumière de la raison véritable et après une enquête approfondie, s'efforça de tirer ces choses au clair et de détourner les hommes des démons, ces mêmes démons, par l'intermédiaire de ces hommes pervers qui trouvent leur joie dans le mal, s'employèrent⁴ à le faire condamner à mort comme athée⁵ et impie,

3. Cf. I, 5, 4 ; 46, 3 ; II, 6(7), 3 ; 8(3), 6 ; 10, 5. L'exemple de Socrate occupe une place importante dans l'argumentation de Justin et des autres apologistes grecs, à l'exception de Théophile d'Antioche. Voir E. BENZ, « Christus und Sokrates in der alten Kirche. Ein Beitrag zum Verständnis des Märtyrers und des Martyriums », *ZNTW* 43 (1951), p. 195-224 ; E. FASCHER, « Sokrates und Christos », *ZNTW* 45 (1954), p. 1-41 ; J.-Cl. FREDOUILLE, « De l'Apologie de Socrate aux Apologies de Justin », in : J. GRAMAKOLO (éd.), *Hommage à R. Braun*, Nice 1990, II, p. 1-22.

4. Justin utilise le même verbe ἐπευράτο, pour désigner les entreprises des mauvais démons contre Socrate, le Christ (I, 63, 10) et les chrétiens (I, 5, 3) ; il l'utilise aussi pour dénoncer les menées subversives des hérétiques, Simon et Méandre (I, 26, 2 et 4), et les plagiatistes des cultes païens (I, 62, 1 et 4) ; cf. E. FASCHER, « Energeia », *RAC* V, 25-27.

5. L'accusation d'athéisme portée contre Socrate (PLATON, *Apol.* 26 c) lui fait grief de ne point honorer les dieux reconnus par la Cité, de ne pas tenir compte de la religion officielle. Voir A. VON HARNACK, « Der Vorwurf des Atheismus in den ersten drei Jahrhunderten » *TU* 28, 4, Leipzig 1905 ; W. NESTLE, « Atheismus », *RAC* I, 866-870 ; du même, « Asebieprozesse », *RAC* I, 733-740 ; SWEIGL, p. 147 s. et, dans la présente introduction, Le grief d'impie et d'athéisme, p. 52-56.

15 σαν ὡς θεον και ἀσεβῆ ἀποκτενεσθαι, λέγοντες καινά εἰσφέ-
ρειν αὐτὸν δαιμόνια· και ὁμοίως ἐφ' ἡμῶν τὸ αὐτὸ ἐνεργούσιν.

4. Οὐ γὰρ μόνον <ἐν> Ἑλλάσσι διὰ Σωκράτους ὑπὸ λόγου
ἠἄρχθη ταῦτα, ἀλλὰ και ἐν βαρβάρους ὑπὲρ αὐτοῦ τοῦ Λόγου
μορφωθέντος και ἀνθρώπου γενομένου και Ἰησοῦ Χριστοῦ
κλήθέντος, ᾧ πεισθέντες ἡμεῖς τοὺς ταῦτα | προέξκωντας δαίμο-
νας οὐ μόνον μὴ ὀρθοῦς εἶναι φαίμεν, ἀλλὰ κακοῦς και ἀνο-
σίτους δαίμονας, οἳ οὐδὲ τοῖς ἀρετῆν ποθοῦσιν ἀνθρώποις τὰς
πράξεις ὁμοίως ἔχουσιν.

6. 1. Ἐνθεν δὲ και θεοὶ κεκλήμεθα· και ὁμολογοῦμεν τῶν
τοιοῦτων νομιζομένων θεῶν θεοὶ εἶναι, ἀλλ' οὐχὶ τοῦ ἀληθε-
στάτου και πατρὸς δικαιοσύνης και σωφροσύνης και τῶν
ἄλλων ἀρετῶν, ἀνεπιμίχτου τε κακίας θεοῦ. 2. ἀλλ' ἐκείνῳ τε
5 και τὸν παρ' αὐτοῦ υἱόν, ἐλθόντα και διδάξαντα ἡμᾶς ταῦτα,
και τὸν τῶν ἄλλων ἐπομένων και ἐξιμοουμένων ἀγαθῶν

5. 15 ἀποκτενεσθαι Otto : ἀποκτείναι A || 17 ἐν adl. Perizon Otto || 21
ὀρθοῦς : θεοῦ Davies Thirlby

6. 6 ἄλλων : αὐτῶ comi Ashon Mey

5. 15-16 ΧΕΝΟΡΗΘΝ, *Memorables* I, 1 ; ΠΛΑΤΩΝ, *Apologie de Socrate*
24b

1. Selon la tradition grecque, les barbares sont les peuples qui vivent en
dehors de la civilisation grecque ; chez les apologistes, Chrétiens et Juifs
sont encore désignés par ce terme, sans nuance péjorative, pour les distin-
guer des Hellènes, les Grecs patiens ; cf. Col 3, 11 ; 1 Co 14, 11 ; JUSTIN, I, 7,
3 ; 46, 3. Voir J. JÜRNER, « Barbar », *RAC* I, 1173-1176 ; I. OPRITT, « Bar-
bar I », *RAC*, Suppl. I, 846-895, notamment 849 et 873.

2. Première mention, dans l'*Apologie*, du Verbe divin, le titre christolo-
gique par excellence du Christ-Jésus ; cf. I, 13, 3-4 ; 33, 6 ; 36, 1 ; 60, 7 ; II,
13, 4 ; *Dial.* 45, 4 ; 48, 3 ; 50, 1 ; p. 63, 1 ; 88, 4 etc. Voir : G. ABRV, *Les*
missions divines de saint Justin à Origène, p. 6-15 ; HEID, 835-837 et, dans
la présente introduction, Raison humaine et Logos divin, p. 58-59.

3. A l'instar du judaïsme intertestamentaire et de la philosophie de son
temps, Justin accorde une place importante aux bons (cf. I, 6, 2) et aux
mauvais anges ou génies (δαίμονες). Voir HEID, 837-838 ; E. DE FAYE, « Ja

6.

sous prétexte qu'il introduisait des divinités nouvelles ; et
parallèlement, pour ce qui nous concerne, ils mettent en
œuvre les mêmes procédés. 4. En effet, ce n'est pas seule-
ment chez les Grecs, par la bouche de Socrate, que ces faits
ont été dénoncés à la lumière de la raison, mais aussi chez les
barbares¹, par le Logos lui-même², revêtu d'une forme
sensible, devenu homme et appelé Jésus-Christ ; nous qui
avons cru en lui nous proclamons que les démons qui ont agi
de la sorte non seulement ne sont pas de bons esprits³ mais
des démons pervers et impies, eux dont la conduite ne res-
semble même pas à celle des hommes qui aspirent à la vertu.

1. De là vient aussi qu'on nous appelle athées⁴. Oui, nous
l'avouons, nous sommes athées à l'égard des prétendus dieux
de cette sorte, mais non point à l'égard du Dieu de vérité qui
est aussi le Père de la justice⁵, de la chasteté et des autres
vertus, sans nul mélange de mal. 2. Au contraire, l'honorant
en raison et en vérité, nous le vénérons⁶, nous l'adorons,
ainsi que son Fils qui est venu d'auprès de Lui et qui nous a

christologie des Pères apologistes grecs et la philosophie religieuse de Pla-
tarque⁹, Paris 1906, p. 1-7.

4. Sur le reproche d'athéisme adressé aux chrétiens, cf. I, 13, 1 ; II, 8 (3),
2 ; *Dial.* 17, 1 ; 108, 1, et les passages parallèles des apologistes. Voir Ch.
MURNER, *L'Église dans l'Empire romain*, p. 131 s.

5. Parmi les attributs de la divinité mentionnés par Justin (cf. I, 10, 1),
reviennent le plus souvent la vérité (ἀλήθεια), la justice (δικαιοσύνη), la
chasteté (σωφροσύνη) ; cf. I, 14, 2 ; 15, 1 ; *Dial.* 6, 3), la philanthropie
(φιλανθρωπία), autant dire ceux qui sont unanimement reconnus par la
tradition judéo-chrétienne. Au sujet des conceptions élaborées par la philo-
sophie gréco-romaine, voir H. DÖRRIE, « Gottesvorstellung », *RAC* XII,
81-154, notamment 125 s. ; 145 s., et A. DIERE, « Heilig », *RAC* XIV, 1-63,
notamment 46-47.

6. Justin est l'un des premiers Pères de l'Église qui atteste l'existence
d'un culte des anges. Voir ΟΥΚΡΑΤΟ, p. 198 ; I. ΜΙΣΗ, « Engel », *RAC* V,
199.